



Organisation de l'aviation civile internationale
Bureau Afrique Occidentale et Centrale

Groupe Regional AFI De Planification Et De Mise En Oeuvre (APIRG)
Onzième réunion du Sous-groupe de planification opérationnelle d'aérodromes
(AOPSG/11) (Dakar, Sénégal, 3 au 7 août 2015)

**Point 4 de l'ordre du jour: Revue de la nouvelle structure du Plan de navigation
 Aérienne et élaboration de projets de documents à
 Soumettre à l'approbation de l'APIRG**

**Revue de la Nouvelle Structure du Plan de Navigation Aérienne et Elaboration de
 Projets de Documents à Soumettre à L'approbation De L'APIRG**

(Note présentée par le Secrétariat)

RESUME

Le présent document de travail présente le travail du Secrétariat dans l'élaboration et le développement des volumes I et II de la partie AOP de l'AFI eANP selon le modèle approuvé par le Conseil de l'OACI.

La suite à donner par la réunion se trouve au **paragraphe 3**.

REFERENCES

Rapport de l'APIRG/EO

Rapport de l'AN-Conf/12

Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : **A, D & E**

1. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a décidé, le 26 février 1997, par la Décision du Conseil 150/3, que les plans de navigation aérienne (ANPs) régionaux doivent être publiés en deux volumes : un ANP de base contenant des documents stables du plan et un document de mise en œuvre des installations et des services (FASID). Les ANPs régionaux sont continuellement amendés en fonction des besoins régionaux de navigation aérienne avec les amendements approuvés enregistrés sur support imprimé.

1.2 Sur la base d'une revue effectuée par l'OACI, la Douzième Conférence sur la navigation aérienne (AN-Conf/12) réunie à Montréal, Canada, en novembre 2012, a approuvé une proposition d'aligner les domaines d'applicabilité des procédures supplémentaires régionales (SUPPs) et les plans de navigation aérienne régionaux (ANPs) afin de simplifier les procédures de gestion du cadre régional de performance pour les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRGs) et pour soutenir plus efficacement la planification et la mise en œuvre par blocs du système de l'aviation (ASBUs).

2. DISCUSSION

2.1 La réunion se souviendra que la Douzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12) a approuvé la Recommandation 6/1 [Cadre de performance régional – méthodologies et outils de planification] concernant l’alignement du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (Doc 9750). La Recommandation 6/1 de l’AN-Conf/12 est reprise ci-après comme il suit:

RECOMMANDATION 6/1 – CADRE DE PERFORMANCE REGIONAL – METHODES ET OUTILS DE PLANIFICATION QUE LES ETATS ET LES PIRGS:

- a) **Finalisent l’alignement des plans de navigation aérienne régionaux sur la Quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne d’ici mai 2014.**
- b) **se focalisent sur la mise en œuvre des Modules du Bloc 0 du système de mise à niveau par blocs de l’aviation sur la base de leurs besoins opérationnels en reconnaissant que ces modules sont prêts à être déployés;**
- c) **utilisent les plans de navigation aérienne régionaux électroniques comme premier outil d’aide à la mise en œuvre du cadre de planification régionale convenu pour les services et les installations de la navigation aérienne;**
- d) **associent le personnel de la réglementation et du secteur à tous les stades de la planification et de la mise en œuvre des modules de mise à niveau par blocs du système de l’aviation ;**
- e) **élaborent des plans d’action destinés à lever les obstacles identifiés à la modernisation de la gestion du trafic aérien dans le cadre des activités de planification et de mise en œuvre de la mise à niveau par blocs du système de l’aviation;**

Que l’OACI :

- f) **examine comment l’approche de suivi continu des cartes de supervision de la sécurité pour l’évaluation des capacités de surveillance de la sécurité des Etats membres concernant les mises à niveau par blocs du système de l’aviation;**
- g) **revoit le processus d’amendement en cours des Plan de navigation aérienne (ANPs) régionaux et recommande des améliorations pour renforcer les efficacités de l’approbation et de la conservation des données des ANPs régionaux ;**
- h) **élabore du matériel d’orientation sur la base des meilleures pratiques employées dans le monde pour le déploiement régional/local des nouvelles technologies ATM, des procédures requises, des approbations opérationnelles et continue à appuyer les Etats dans la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l’aviation ;**

- i) identifie les problèmes, les financement, les besoins en formation et en ressources nécessaires pour appuyer les mises à niveau de la sécurité ;**
- j) élabore, avec le secteur et les parties concernées, une stratégie d'engagement face aux obstacles économiques et institutionnels à la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation ;**
- k) élabore un mécanisme de meilleures pratiques pour la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation ;**
- l) définisse une méthodologie assurant l'harmonisation interrégionale et mondiale des services de navigation aérienne à travers les rapports ANRF efficacement et en temps utile et envisage le recours à des forums interrégionaux et multirégionaux.**

2.2 Le Secrétariat a ensuite créé un groupe de travail ad hoc (eANP WG), composé d'un représentant de chaque Bureau régional et du Siège de l'OACI, chargé de formuler des propositions de changement des ANPs régionaux, notamment le développement d'une nouvelle structure, d'un nouveau format et d'un nouveau contenu.

2.3 Le Groupe de travail a examiné les limitations des ANPs régionaux actuels et a proposé les changements nécessaires à soumettre à l'approbation des ANPs régionaux sur la base des nouveaux développements dans le domaine de la navigation aérienne, notamment les résultats de l'AN-Conf/12 et le Plan mondial de navigation aérienne révisé.

2.4 Le Groupe de travail a élaboré un modèle d'ANP composé de trois volumes au lieu de deux. Le Volume I de l'ANP contient les éléments stables du plan dont l'amendement nécessite l'approbation du Conseil, tels que l'affectation des responsabilités aux Etats de la mise à disposition d'installations et de services d'aérodrome et de navigation aérienne, conformément à l'Article 28 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Doc 7300). L'élément à inclure dans le Volume I devrait minimiser l'exigence de fréquents amendements.

2.5 b) Le Volume II contient les éléments dynamiques du plan dont l'amendement ne nécessite pas l'approbation du Conseil (approbation donnée par accord régional impliquant les PIRG).

2.6 Le Volume III devrait contenir les éléments dynamiques/flexibles du plan orientant la planification de la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne et leur modernisation en tenant compte des programmes émergents comme la mise à niveau par blocs du système de l'aviation (GANP) (Doc 9750).

2.7 Le projet de modèle de l'eANP revu par la Commission de la navigation aérienne en mai 2014 et approuvé par le Conseil lors de sa Session 202 tenue en juin 2014. Le Conseil a également approuvé le plan d'action suivant d'élaboration et d'approbation du nouvel eANP :

Volume de l'ANP	Activité/Tâche de l'eANP	Responsabilité	Date d'achèvement
Vol I, II & III	Développement de l'eANP avec les données existantes	Bureaux régionaux	Septembre 2014
Vol I, II & III	Accord sur le contenu de l'eANP	Groupes régionaux de	Mi-2015
Vol I	Approbation du Volume I des eANPs par le Conseil	Bureaux	Fin 2015
Vol II	Approbation du Volume I des eANPs par accord régional impliquant	Bureaux régionaux/PIRGs	Fin 2015
Vol III	Elaboration et approbation de la Partie II sous la responsabilité des PIRG	Bureaux régionaux/PIRGs/	Fin 2015
Amendements conséquents	Amendements des documents existants de l'OACI relatifs aux ANPs dans un souci d'harmonisation, notamment le l'examen de l'applicabilité de la Méthode uniforme d'identification, l'évaluation et les rapports sur	Direction de la navigation aérienne (ANB)	Mi-2015
	Manuel des Bureaux régionaux, et		

2.8 Sur approbation du nouveau modèle d'ANP, le Secrétariat apportera des amendements conséquents aux documents existants de l'OACI pour assurer leur harmonisation.

2.9 Sur la base du plan de travail et du modèle entérinés par le Conseil, le Secrétariat a élaboré et étoffé les parties relatives à l'AOP (planification opérationnelle d'aérodromes) du modèle ainsi qu'il suit :

a) Volume I :

- i. Partie II : Tableau AOP I-1 Texte –Aérodromes internationaux nécessaires dans la Région AFI (Appendice A à ce document de travail) ;
- ii. Partie II : Tableau AOP I-1 Aérodromes internationaux nécessaires dans la Région AFI (Appendice B à ce document de travail) ;

b) Volume II:

- i. Partie II : Tableau AOP II-1 Texte – Besoins et évaluation des capacités dans la Région AFI (Appendice C à ce document de travail) ;
- ii. Partie II : Tableau AOP II-1 Besoins et évaluation des capacités dans la Région AFI (Appendice D à ce document de travail) ;

2.10 A partir des informations actuelles indiquées dans les Tableaux du Volume I et du Volume II du projet d'eANP, le Sous-groupe pourrait souhaiter formuler le projet de Conclusion suivant :

**Projet de Conclusion 11/XX : Contenu des Tableaux des parties AOP
du nouvel eANP de l'AFI**

Que les informations contenues dans les Appendices A, B, C, et D à ce document de travail aient été revues et mises à jour par les Etats au plus tard le 30 septembre 2015.

2.11 La réunion devrait prendre note que le modèle du Volume III de l'ANP, qui est toujours en cours d'élaboration, ne comprend pas la partie AOP.

3. MESURES DEVANT ETRE PRISES PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) **prendre note des informations contenues dans le présent document ;**
- b) **revoir et actualiser les informations à communiquer aux Etats dans les Appendices A, B, C et D à ce document de travail.**
